



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2025
Salle communale – Delley – 19 h 30

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 49 du 5 décembre 2025, un affichage au pilier public et par tout-ménage.

Président : Philippe Cotting, Syndic
Scrutateurs : MM. Donatello Serio et Charles Monney
Présents : 49 citoyennes et citoyens actifs (52 personnes présentes dont 3 personnes sans le droit de vote communal)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2025
2. Budget 2026
 - 2.1. Présentation du budget du compte de résultats
 - 2.2. Rapport de la commission financière
 - 2.3. Approbation du budget
3. Demande d'octroi d'une garantie de location maximum de CHF 39'000.00 pendant cinq ans pour les travaux d'aménagement pour la crèche La Clairière à St-Aubin.
4. Divers

A 19 h 30, M. Philippe Cotting, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation. Cette assemblée peut par conséquent valablement délibérer.

M. le Syndic nomme deux scrutateurs, à savoir MM. Donatello Serio et Charles Monney.

Quelques citoyennes et citoyens se sont excusés. Il s'agit de Mmes Manuela Chambettaz, Véronique Dubey, Angélique Jungo, Marie-Laure Riedweg, MM. Claude Chambettaz, Etienne Charmillot, Grégory Delley, David Huguet, Pierre Lombard et Grégory Rodrigo.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2025

Comme d'ordinaire, le procès-verbal du 22 septembre 2025 ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	Oui :	46	Non :	1	Abstentions	2
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	--------------------	----------

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 2025 est approuvé à la grande majorité des membres présents.

M. Le Syndic remercie notre administration pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Budget 2026

2.1. Budget de résultats 2026

a. Présentation

Le budget ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu en prendre connaissance soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

M. Claude-Alain Guerry, vice-syndic en charge des finances, procède au résumé des 9 chapitres. Ces derniers bouclent sur un excédent de recettes de CHF 54'940.00 pour un total de produits de CHF 9'325'085.00 et un total de charges de CHF 9'270'145.00.

		Charges	Revenus
	Totaux Résultats	9'270'145.00	9'325'085.00
0	Administration générale	543'035.00	45'675.00
1	Ordre public	163'320.00	62'600.00
2	Formation	2'115'585.00	10'500.00
3	Culture, sports et loisirs	2'579'350.00	3'824'700.00
4	Santé	809'260.00	2'100.00
5	Prévoyance sociale	633'555.00	0.00
6	Trafic et télécommunication	681'715.00	6'800.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	1'039'355.00	896'975.00
8	Economie	24'470.00	0.00
9	Finances et impôts	680'5000.00	4'475'735.00
	Excédent	54'940.00	

M. Claude-Alain Guerry, vice-syndic, détaille également les amortissements administratifs 2026 qui sont intégrés au budget. Ils représentent un montant de CHF 184'425.00.

Les charges liées pour l'année 2026 sont en augmentation pour un total de CHF 151'535.00. Les principales augmentations sont les suivantes :

Comptes n°		En augmentation
2	Enseignement et formation	> 20'565.00
4	Soins ambulatoires	> 7'430.00
5	Prévoyance sociale	> 63'925.00
6	Transports publics	> 26'110.00
TOTAL		118'030.00

On observe de même une diminution du montant de la péréquation financière au niveau des besoins et des ressources de CHF 7'355.00.

Les principales ressources supplémentaires sont les suivantes :

	En augmentation
Impôts communaux sur le revenu et la fortune	> 138'700.00
Impôts communaux spéciaux	> 21'600.00
Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine financier	> 172'685.00
TOTAL	332'985.00

b. Rapport de la commission financière

M. Stéphane Müller donne lecture du rapport de la commission financière. Cette dernière a procédé à l'examen du budget de fonctionnement pour l'exercice 2026. Dans le but de s'assurer d'une compréhension exhaustive et précise des éléments budgétisés, une rencontre a été organisée avec M. le Boursier communal, permettant ainsi de clarifier certains points spécifiques du budget présenté.

La Commission financière tient à souligner l'excellente qualité de la collaboration qui a prévalu tant avec les membres de l'exécutif qu'avec M. le Boursier communal. Par conséquent, la Commission financière tient à exprimer sa profonde gratitude envers l'ensemble des parties prenantes pour leurs précieuses contributions et leur disponibilité.

Observations de la Commission des finances relatives au budget 2026

En fonction des éléments analysés et par rapport au projet de budget présenté, la Commission Financière souhaite formuler les observations suivantes concernant le budget de fonctionnement pour l'exercice 2026 :

1) Pour la deuxième année consécutive, il est noté une augmentation substantielle (+ CHF 6'365.00) des frais afférents aux postes liés à l'informatique et à la bureautique :

- Entretien de matériel informatique : + 4'500.00 CHF
- Entretien de machines et autres appareils : + 1'000.00 CHF
- Contrat de maintenance informatique : + 1'365.00 CHF pour l'acquisition d'espace de stockage dématérialisé (cloud data).

La Commission Financière s'interroge à nouveau sur l'opportunité de solliciter une mise en concurrence des prestataires de services afin de garantir l'obtention d'un tarif au prix du marché, en adéquation avec les prestations délivrées.

2) Une augmentation (+11'500.00 CHF) est constatée concernant les frais inhérents aux réceptions organisée par la commune :

- Réceptions générales : +10'500.00 CHF consécutivement à une allocation de 10'000 CHF dédiée à la Commission culturelle.
- Réception organisée par la commune - animations 3ème âge : +1'000.00 CHF couvrant également la réception des jeunes administrés atteignant la majorité (18 ans).

3) Concernant les charges liées, une augmentation significative globale est notée (+ 93'545.00 CHF) :

- Part cercle scolaire intercommunal primaire AISDPG : +20'565.00 CHF.
- Part communes instit. spéci. pers. handicap. ou inadapt. : +9'055.00 CHF, justifiée par l'accroissement de la part contributive par habitant.
- Prévoyance sociale : +63'925.00 CHF

La Commission financière émet une nouvelle fois des réserves quant à la capacité structurelle des finances communales à absorber de telles augmentations si cette tendance devait se maintenir au cours des prochains exercices.

4) Un budget de 47'000.00 CHF alloué pour Entretien - installations port - chemins, place et cantine afin de couvrir le déplacement de la cantine (hors cadre de la revitalisation) ainsi que la réception de fin de travaux prévue en avril 2026.

La Commission rappelle que le budget 2025 pour ce même chapitre comprenait déjà une augmentation de CHF 22'000.00, dont une partie était censée constituer une réserve provisionnelle pour ledit déplacement.

La Commission s'interroge sur le coût effectif et détaillé du déplacement de la cantine.

5) Une augmentation (+ 5'000.00 CHF) du budget alloué pour Entretien - installations portuaires – portique est prévue pour des travaux sur le système hydraulique du portique.

Au vu de la vétusté avérée de l'appareil et de la disponibilité limitée des pièces détachées, la Commission souhaite savoir si le remplacement de cet équipement est envisagé à moyen terme.

6) Afin d'assurer une gestion équilibrée de l'ensemble du patrimoine communal, la Commission Financière souhaite également relever que plusieurs bâtiments, en particulier les établissements de restauration, présentent des niveaux d'entretien et de renouvellement qui ne sont pas entièrement homogènes.

Sans remettre en cause les interventions déjà réalisées, la Commission Financière estime qu'il serait opportun, lors des prochains exercices, d'examiner une planification plus harmonisée des rénovations, afin de préserver durablement la valeur de ces biens et d'éviter un risque de décrochage pour certains d'entre eux.

7) Une augmentation de l'entretien des routes et de l'éclairage de 5'000.00 CHF est imputée à la planification de la conversion de l'éclairage d'un quartier au standard LED.

Comme lors de l'exercice précédent, la Commission financière s'interroge sur la pertinence de comptabiliser cette dépense en charge de fonctionnement plutôt qu'en investissement. La Commission demande à nouveau s'il est envisageable, pour les prochains budgets, de reclasser ce type de dépense en investissement.

En résumé, la Commission financière constate que la marge de manoeuvre financière du Conseil communal se réduit continuellement et annuellement. Par conséquent, elle préconise et insiste sur une mise en concurrence accrue et systématique des différents prestataires pour les prestations d'entretien et les contrats de maintenance. Concernant spécifiquement le projet de conversion de l'éclairage public au standard LED, la Commission observe que l'ensemble des travaux à l'échelle communale aurait été mieux géré dans le cadre d'un investissement global, plutôt que par un morcellement financier imputé au budget de fonctionnement.

La Commission financière relève enfin qu'aucun investissement, même pas ceux liés au sinistre survenu au camping communal en juin 2022, n'est présenté dans le budget 2026. Au regard du délai qui se resserre pour réaliser les travaux indemnifiables par l'ECAB, cette absence de planification suscite une préoccupation légitime.

Cependant, elle considère, malgré les points soulevés ci-dessus, que la globalité du budget 2026 proposé par le Conseil communal est acceptable au regard de la situation financière actuelle de la Commune.

La Commission financière émet un préavis favorable quant à ce budget 2026.

Questions :

M. Jean-Claude Décrevel demande quel est l'avis du Conseil communal sur les remarques formulées par la Commission financière.

M. le Syndic relève divers éléments ayant trait aux considérations émises par la Commission financière. Il évoque en particulier les questions liées aux dépenses concernant les établissements publics de notre commune.

M. Stéphane Müller revient sur le fait qu'il faudrait demander des offres pour certaines dépenses. Il estime également que le changement de l'éclairage public en LED devrait faire l'objet d'un projet global.

M. le Syndic donne quelques informations sur la rénovation de la réception du camping dont l'investissement pourrait être voté par notre prochaine assemblée. En ce qui concerne l'éclairage public, il est rappelé qu'il ne reste que la Route de Chabrey à réaliser étant donné que les autres quartiers ont été équipés de lampes LED il y a dix ans déjà. Quant aux investissements du patrimoine administratif, il est préférable de les régler suivant la dépense dans le cadre du budget de résultats. En effet, la commune peut de ce fait éviter des amortissements grevant le budget communal.

Mme Edmée Mattson souhaite savoir si des offres sont demandées pour les travaux réalisés par la commune.

Il lui est répondu que plusieurs offres sont systématiquement exigées lorsque le montant des travaux dépasse CHF 5'000.00.

La Commission financière aimerait que la gestion des offres soit plus transparente.

M. le Syndic signale que pour l'informatique par exemple, il est difficile de changer étant donné que nous sommes liés par contrat avec nos fournisseurs, qui sont Data Consulting SA pour les programmes et Elliptic SA pour la sécurité.

M. Alexandre Dubey souhaite connaître le détail du montant de CHF 75'000.00 pour le restaurant « La Salamandre » et CHF 15'000.00 pour le Vieux-Four.

Il est signalé pour « La Salamandre » qu'un montant de CHF 50'000.00 concerne divers travaux dans le restaurant, CHF 10'000.00 pour la réfection des appartements et CHF 15'000.00 pour les locaux de la Capitainerie.

En ce qui concerne « Le Vieux-Four », le montant de CHF 15'000.00 concerne l'acquisition d'une sonorisation et divers contrats de maintenance.

M. Alexandre Dubey aimerait connaître la raison de la baisse de locations annuelles pour « La Salamandre » et l'augmentation des locations pour le Vieux-Four.

La baisse de loyers de « La Salamandre » provient du fait que le restaurant et les appartements ne seront pas loués toute l'année 2026. Pour « Le Vieux-Four », il sera loué toute l'année 2026 ce qui n'était pas le cas en 2025.

M. Thierry Vojtasik s'intéresse à la hausse des charges des bâtiments pour le chapitre 9600.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une compensation entre les recettes et les charges de chaque bâtiment. Ces montants nous ont été communiqués par la gérance en charge de la gestion de nos immeubles.

c. Approbation

Budget de fonctionnement 2026 : excédent de charges de CHF 54'940.00

VOTE :	Oui :	49	Non :	0	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

Le budget de fonctionnement 2026 est approuvé à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

3. Demande d'octroi d'une garantie de location maximum de CHF 39'000.00 pendant cinq ans pour les travaux d'aménagement pour la crèche La Clairière à Sat-Aubin

Introduction

Dans un contexte de forte demande de places d'accueil pour la petite enfance, les Communes de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Vallon et Gletterens souhaitent soutenir l'installation d'une nouvelle crèche à Saint-Aubin.

Selon l'étude Microgis de 2024 réalisée pour le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), le canton de Fribourg dispose actuellement de 3'759 places préscolaires, ce qui ne couvre que 71.1 % des besoins identifiés. Le manque estimé s'élève à environ 1'500 places pour répondre aux besoins actuels liés à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. D'ici à 2030, la croissance de la population et l'évolution des modes de travail devraient encore accroître le besoin de 8 % supplémentaires, soit environ 53 nouvelles places à créer pour la région.

Face à ce constat, la Commune de Saint-Aubin a été approchée par une association de professionnelles qualifiées en vue d'installer une structure d'accueil préscolaire dans le bâtiment de services nouvellement construit sur le site d'AgriCo. Ce bâtiment accueille déjà des médecins. Ce projet permettra de répondre à la demande des 4 villages d'apporter un soutien essentiel aux familles et aux entreprises locales.

Projet

La nouvelle structure d'accueil prendra la forme d'une association à but non lucratif, gérée par du personnel diplômé et expérimenté dans le domaine de la petite enfance. Les communes ne sont pas impliquées dans la gestion

La crèche disposera d'une surface de 400 m² et offrira 33 places d'accueil préscolaire par jour, réparties comme suit :

- 12 places pour bébés (0 – 18 mois)
- 21 places pour enfants de 18 mois à 4 ans

Il est estimé que 85 à 90 familles de la région pourront bénéficier de cette structure, qui offrira des conditions d'accueil de haute qualité, conformes aux exigences du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Par ailleurs, les surfaces disponibles pour l'accueil des enfants ont été validées par le SEJ.

Le bâtiment choisi présente plusieurs atouts : la crèche sera facilement accessible, un parking est à proximité du bâtiment pour déposer ou venir chercher les enfants et la structure bénéficiera d'un jardin d'agrément. Le bâtiment se trouve également à proximité de chemins pédestres.

Comme indiqué précédemment, le projet bénéficie du soutien des Communes de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Vallon et Gletterens qui reconnaissent l'importance pour le développement régional.

Il est à noter que les familles domiciliées dans les communes de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Vallon et Gletterens ainsi que les employés des entreprises locales bénéficieront d'une priorité d'accueil.

Financement

Le coût d'installation et de lancement de la crèche sera assumé par l'association porteuse du projet, avec le soutien des communes partenaires et de subventions publiques.

Les locaux pour la crèche nécessitent un aménagement spécifique chiffré à CHF 300'000.00. Cet investissement sera assumé par le propriétaire du bâtiment, l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Cependant, ce dernier demande aux communes de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Vallon et Gletterens de garantir un montant maximum de CHF 150'000.00 sur une période de cinq ans si la crèche devait quitter les locaux. La répartition de ce cautionnement se fera entre les Communes sur la base de la population légale au 31 décembre 2024 :

	Population légale au 31.12.2024	Garantie de location (CHF)
Vallon	534	16'000.00
Saint-Aubin	2'030	60'000.00
Delley-Portalban	1'319	39'000.00
Gletterens	1'161	35'000.00
Total	5'044	150'000.00

Une convention sera établie entre l'ECPF et les Communes partenaires.

Dans l'hypothèse où le montant de la caution devait être actionné, le montant de CHF 39'000.00 sera financé par les liquidités courantes de la Commune de Delley-Portalban.

Conclusion

Les Conseils communaux de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Vallon et Gletterens estiment que ce projet répond à un besoin public majeur, confirmé par l'étude Microgis et par la demande croissante de structures d'accueil préscolaire. Il contribuera à renforcer l'attractivité des communes et de la région, à soutenir les familles et à favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Le Conseil communal de Delley-Portalban demande à l'Assemblée communale de bien vouloir

1. Accepter le cautionnement d'un montant de CHF 39'000.00 sur une période de cinq ans en faveur de l'ECPF.

Rapport de la commission financière :

Demande d'octroi d'une garantie de location maximum de CHF 39'000.00 pendant cinq ans pour les travaux d'aménagement pour la crèche de la Clairière.

Sur la base de l'examen des documents mis à disposition, la Commission Financière estime que la demande de financement relative à la garantie de location, d'un montant de 39'000 CHF sur une période quinquennale, pourrait être absorbée par les liquidités courantes de la Commune, dans l'hypothèse où le montant de ladite caution devait être actionné.

La Commission Financière émet un préavis favorable à l'octroi de cette garantie de location d'un montant maximum de CHF 39'000.00 pendant cinq ans.

Questions

M. Henri Guerry s'intéresse au fait de savoir si le montant de CHF 39'000.00 devra être payé chaque année.

Il lui est rappelé que cette garantie de cautionnement de CHF 39'000.00 est accordée pour une période de cinq ans.

M. Roger Witschi se pose la question de la durée de cette garantie pour cinq ans.

Il s'agit d'une décision de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Cet établissement gère le site AgriCo de St-Aubin.

Mme Mireille Godel se demande si cette nouvelle structure est un complément à l'association Les P'tits Pruneaux.

Anne-Paule Rossel Siero mentionne que l'association Les P'tits Pruneaux n'est pas une structure reconnue. Son avenir est en discussion avec les autres communes membres qui sont Gletterens, St-Aubin, Vallon et Delley-Portalban.

M. Jean-Claude Décrevel s'intéresse aux quotas des classes d'âge et aux places réservées pour les communes.

Il est mentionné que 33 places sont disponibles par jour pour cette structure. Il n'y a en principe pas de places réservées si ce n'est que les communes membres sont prioritaires sur d'éventuelles autres collectivités.

M. Thierry Vojtasik signale que notre commune subventionne encore d'autres structures. Il pense par exemple à Morat ou d'autres. Que va-t-il se passer à l'avenir avec ces crèches.

La situation actuelle ne va pas changer. La commune de Delley-Portalban continuera à subventionner les structures où les enfants de notre commune sont inscrits.

M. Alexandre Dubey aimerait un éclaircissement sur la priorité d'accueil pour les employés des entreprises locales.

Il s'agit des employés des entreprises qui se trouvent sur le site AgriCo. La convention qui sera signée apportera les précisions demandées. attendre convention qui sera signée

M. Henri Guerry estime qu'il y a beaucoup trop de palabres pour pas grand chose pour cet objet.

Sa remarque est justifiée. Il est plus profitable de déléguer la gestion de cette crèche à une structure privée.

c. Approbation

VOTE :	Oui :	49	Non :	0	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

La demande d'octroi d'une garantie de location maximum de CHF 39'000.00 pendant cinq ans pour les travaux d'aménagement pour la crèche de la Clairière est acceptée à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

4. Divers

Informations du Conseil communal

Revitalisation de la zone touristique

Ce point est présenté et détaillé par Alexandre Elie, conseiller communal. Il signale que les travaux de revitalisation sont en cours. Les interventions de génie civil arrivent à leur terme :

- La cantine a été déplacée ;
- Le nouvel accès à la digue a été réalisé devant la Salamandre ;
- L'ancienne route a été démolie ;
- Les nouveaux chemins ont été aménagés, à l'exception des couches de finition.

Dès le mois de janvier débiteront les travaux suivants :

- Pose des bordures, massifs et dunes ;
- Construction des decks en bois et de la pergola ;
- Réalisation des plantations ;
- Pose des couches de finition ;
- Ensemencement et divers.

L'ensemble du chantier devrait être achevé pour le mois d'avril 2026. L'inauguration a été agendée au 11 avril 2025.

Glissement de terrain « Chemin des Grèves »

Alexandre Elie signale que les mesures de sécurisation liées au glissement de terrain du Chemin des Grèves sont terminées. Les travaux réalisés comprennent :

- L'évacuation d'environ 3'500 m³ de terres glissées ;
- La création d'un replat destiné à amortir d'éventuelles futures chutes de pierres ;
- La pose d'une barrière en bois avec ancrages métalliques ;
- Le drainage de la masse restante.

Le coût total de ces mesures s'élève à environ CHF 350'000.00. Il est financé à raison de 70 % par l'État de Fribourg et la Confédération.

Projet « Administration communale »

Ce dossier est présenté par Alexandre Elie. La mise à l'enquête du projet de la nouvelle administration communale et de la salle a pris fin et a fait l'objet d'une opposition.

Le dossier a été transmis aux services du Canton pour traitement et préavis.

Pour rappel, cette mise à l'enquête permettra de valider définitivement l'affectation en zone d'intérêt général du secteur. En effet, la DIME exigeait que le changement de zone et l'augmentation des indices de construction soient liés à un projet concret.

M. Henri Guerry demande si le budget de départ qui avait été voté il y a quelques années est annulé.

Il lui est répondu qu'un nouveau projet définitif avec un budget adapté sera présenté lors de l'une de nos prochaines assemblées.

M. Jean-Claude Décrevel souhaite savoir si le budget de CHF 6'000'000.00 prévu au départ restera dans les grandes lignes le même.

Le budget de ce futur investissement dépendra du projet qui sera présenté. Plusieurs facteurs devront être pris en considération.

M. Gérald Cantin pose une question sur les arrêts de bus se trouvant à Delley- Il estime qu'il serait plus judicieux d'avoir un arrêt sur la route de St-Aubin. Il serait de plus intéressant d'avoir une vision plus lointaine quant à ces emplacements que la commune devrait déterminer et non pas les services de l'état.

Il est rappelé que dans le cadre du projet « Valtraloc » c'est le canton qui décide et donne l'impulsion sur les travaux à entreprendre. Il est évident que la commune veut avoir le plus d'arrêts de bus possible sur son territoire.

Le Conseil communal prend note de la remarque de M. Gérald Cantin.

Restaurant Le Vieux Four

M. Patrick Hotz mentionne que les travaux de rénovation du restaurant Le Vieux Four se sont terminés dans le courant de l'été 2025 et l'établissement est depuis ouvert. Le budget voté par l'assemblée communale a été respecté. Des travaux de maintenance et la pose d'une sonorisation sont toutefois encore prévus dans le budget 2026. C'est la raison pour laquelle le budget a été adapté à la hausse comme déjà expliqué lors de la présentation du budget.

Réception du camping

L'étude pour la réfection de la réception du camping suite à l'explosion du bancomat est en cours d'élaboration. Nous ne devons en effet pas perdre la subvention qui nous est promise pour ces travaux par l'ECAB. Un investissement pour cet objet devrait être présenté lors de notre prochaine assemblée communale.

Location « La Salamandre »

M. Patrick Hotz rappelle que des travaux doivent être entrepris pour améliorer les infrastructures et les équipements de La Salamandre et ce, en particulier au niveau du restaurant et des appartements.

M. Patrick Hotz donne quelques informations sur l'avancement des recherches pour trouver un nouveau locataire pour le restaurant « La Salamandre ». Des discussions sont toujours en cours avec de potentiels intéressés. Le Conseil communal souhaite ouvrir cet établissement dans le courant du printemps 2026. Deux dossiers intéressants sont actuellement sur le bureau du Conseil communal.

M. Donatello Serio estime qu'il faudrait mettre des panneaux solaires sur le restaurant.

Il lui est répondu qu'une telle amélioration est à l'étude. Il est aussi rappelé qu'au niveau des bâtiments communaux, il existe des priorités et que nous allons entreprendre des travaux que nous pouvons réaliser. Des analyses CEB+ sont d'ailleurs en cours pour tous nos immeubles.

Port 4^{ème} étape

Les travaux de la quatrième et dernière étape du port sont en cours. Les anciens pontons ont été démontés et évacués. Les opérations de dragage sont actuellement bien avancées.

La pose des nouveaux pieux et pontons est prévue entre les mois de janvier et de mars 2026. La borne de recharge électrique est en place. Certains détails restent à régler pour qu'elle fonctionne à la satisfaction des utilisateurs. Les cartes de crédit pourront être utilisées sur cette installation.

Ce chantier devrait être achevé pour le mois d'avril 2026. L'inauguration a été agendée au 11 avril 2026.

M. Ducret s'intéresse à la puissance de charge de cette installation.

Il lui est répondu que c'est une borne à recharge rapide.

Mme Edmée Mattson soulève la question de la panne récurrente depuis plusieurs mois des sondes de la voile qui se situe au débarcadère.

Le problème est connu du Conseil communal. Le nécessaire a déjà été entrepris à de multiples reprises auprès des entreprises concernées par ce problème. Un nouveau contact sera établi dans les meilleurs délais avec l'électricien en charge de cette réparation.

Camping / règlement

Suite à l'assemblée communale du 22 septembre 2025 durant laquelle le nouveau règlement sur le camping « La Nacelle » avait été adopté, la préfecture du district de la Broye a reçu plus de 130 recours. La procédure est en cours de traitement. Nous attendons la détermination des instances préfectorales avant que ce nouveau règlement n'entre en vigueur.

Le budget 2026 de la commune n'a d'ailleurs comme vous l'avez déjà entendu pas tenu compte de l'augmentation de la location des parcelles. Le prix de CHF 18.50 a été budgété comme les années passées. Il est probable que ce montant soit suivant le résultat de la procédure modifié à la hausse. Le Conseil communal déterminera en temps voulu le montant de cette augmentation. Il est rappelé que le prix maximum qui pourrait être facturé se situe à CHF 24.00 le m2.

M. Gérald Cantin souhaite savoir comment se passe actuellement la remise des mobil homes au camping « La Nacelle ».

M. le Syndic donne les explications nécessaires à une bonne compréhension du système de remise des mobil homes au camping. Il détaille la situation actuelle et ce qui se passera avec le nouveau règlement.

Projet Réseau EBBV

M. le Syndic explique brièvement le projet de réseau de l'EBBV. Il signale qu'un référendum aura lieu dans les communes concernées quant à cet important dossier. Ce dernier devrait être mis à l'enquête dans le courant du printemps 2026. Il sera suivi du référendum.

Quelques informations sur le tracé des conduites sur le territoire de notre commune sont communiquées par Philippe.

Il répond ensuite aux diverses questions techniques concernant ce projet qui doit encore faire comme mentionné précédemment l'objet d'une mise à l'enquête publique.

AISDPG / avenir

Une question sur l'avenir de l'AISDPG n'avait pas obtenu de réponse lors de la dernière assemblée du fait que l'étude en cours n'était pas terminée. M. le Syndic mentionne que cette étude est close et que la demande de subvention présentée par l'AISDPG a été acceptée par les services de l'état concernés. Un mandat sera donné à un bureau d'architectes pour établir les conditions du futur concours qui sera ouvert à 4 bureaux. Un montant de CHF 120'000.00 a été provisionné pour ce concours.

L'emplacement de cet agrandissement a été défini. Il se situera à côté du terrain de foot et comprendra 1 bâtiment avec plusieurs salles. Cette phase 1 pourrait être suivie d'une phase 2.

M. Alexandre Huguet trouve le projet intéressant. Il se demande si le planning de réalisation des pavillons pourrait être inversé.

L'étude du dossier dans son ensemble devrait permettre de répondre à cette interrogation.

M. Alexandre Dubey est intéressé par la présence ou non de vestiaires dans le futur projet de l'ASDG.

Cette question fait partie du cahier des charges qui sera remis aux architectes qui étudieront ce projet.

M. Thierry Vojtasik trouve l'idée de construire 3 bâtiments au lieu d'un seul n'est pas très rationnel.

Les architectes devront définir ce qui sera la meilleure variante ou solution. Le cahier des charges à leur disposition en tiendra compte.

Sécurisation du Ruisseau des Côtes

Les travaux de remise à ciel ouvert du secteur Ouest (En Farvageux) touchent à leur fin. L'entreprise a dû faire face à plusieurs contraintes, notamment la découverte d'une ancienne décharge ainsi que des conditions météorologiques difficiles.

Les travaux de remplacement du collecteur sur la partie encore canalisée sont en cours. Leur achèvement est prévu pour le premier trimestre 2026.

La mise à l'enquête du projet concernant le secteur Est (côté route de St-Aubin) est prévue d'ici la fin du mois de janvier 2026.

Divers – divers

M. Francis Martin s'intéresse au plan d'aménagement local de notre commune. Il se demande si le PAL est bloqué,

M. le Syndic lui répond par la négative et rappelle que ce qui ne pouvait pas être mis en zone ne sera pas en zone. Le largement bâti reste en zone. Ce qui était construit reste en zone. Il s'agit d'une décision du Tribunal fédéral.

Il n'existe plus de possibilité de recourir. Par contre, des demandes d'indemnités peuvent être exigées dans le cadre d'une procédure au niveau civil.

M. Thierry Vojtasik demande si notre commune dispose d'une planification financière.

Il lui est répondu par l'affirmative. Cette planification est élaborée et mise à jour chaque année par la société BDO SA. La dernière version a été soumise dernièrement à notre commission financière. Elle sera d'ailleurs présentée à notre prochaine assemblée communale. Cet outil est une vision sur le futur.

Elections communales

M. le Syndic signale que tous les membres actuels de notre exécutif devraient se représenter pour la prochaine législature. Il mentionne toutefois que M. Sébastien Ney hésite encore et qu'il communiquera tout prochainement sa décision définitive.

Assemblée 2026

Avant de clôturer cette assemblée, M. Philippe Cotting signale que la prochaine assemblée communale est d'ores et déjà agendée au lundi 30 mars 2026.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il invite les membres présents à cette assemblée à partager une petite collation.

L'assemblée se termine à 21 h 15.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Martial Berset
La Secrétaire

Philippe Cotting
Le Syndic